

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, alors que le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) accusait le gouvernement d'avoir négligé de régler le problème du chômage et d'avoir effectivement adopté, de propos délibéré, une politique destinée à créer le chômage, afin de remédier à l'inflation, j'étais tout à fait d'accord avec lui.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A vrai dire, monsieur l'Orateur, j'aurais aimé qu'il consacre plus de temps à démontrer comment le gouvernement a fait faux bond aux Canadiens ces dernières années en négligeant de proposer des politiques qui susciteraient le plein emploi.

M. Woolliams: Pourtant, vous les approuvez.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme le député de Verdun (M. Mackasey) l'a signalé à maintes reprises, le véritable scandale provoqué par le gouvernement actuel n'est pas son application de la loi sur l'assurance-chômage, le véritable scandale causé par le gouvernement est le chômage même.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce que nous avons de plus important à faire au cours de la présente session, c'est de faire comprendre au gouvernement l'urgence du problème du chômage. Je voudrais que mon honorable ami de Hamilton-Ouest se serve de ses talents oratoires et de sa forte voix pour obliger le gouvernement à s'attaquer à la véritable cause du scandale, au lieu de s'acharner sur un cheval mort.

M. Woolliams: Voici bien un cheval mort, si jamais il en fut.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis d'accord avec le député de Hamilton-Ouest quand il affirme que la loi sur l'assurance-chômage présente un certain nombre de faiblesses. Nous différons d'opinion sur ce que sont ces faiblesses, cependant. Je le soupçonne de vouloir rendre l'application de la loi plus rigoureuse sous certains aspects, alors que certains d'entre nous sommes plutôt soucieux de garantir leurs droits aux assurés.

Le député dit que son parti n'a pas appuyé sans réserve la loi sur l'assurance-chômage. Monsieur l'Orateur, cette déclaration démontre qu'ils tentent de jouer sur les deux tableaux. Lorsque, en réponse à une motion, un député dit «sur division», cela ne signifie pas qu'il est moitié pour, moitié contre, mais qu'il est contre sans exiger un vote par appel nominal.

Monsieur l'Orateur, nous avons trouvé des faiblesses dans la loi sur l'assurance-chômage, mais à tout prendre, nous avons cru qu'elle constituait une amélioration par rapport à la loi précédente, qu'il valait la peine de l'essayer et que, ayant fait tout ce que nous pouvions au comité pour la faire améliorer, il fallait lui donner sa chance. L'ennui c'est que cette loi sur l'assurance-chômage a été mise à l'essai alors que le niveau de chômage dépassait de beaucoup tout ce que le gouvernement et nous-mêmes avions envisagé lors de l'étude du bill en comité. Au risque de me répéter, permettez-moi, monsieur l'Orateur, de dire que le scandale qui a éclaté au cours de la campagne électorale et qui persiste n'est pas un scandale monétaire, un cas de détournement ou de dépense excessive de fonds, mais c'est le chômage lui-même.

Des voix: Bravo!

Loi sur l'assurance-chômage

M. Andre: Renversons-les, alors.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Tous les membres de l'opposition de la Chambre, y compris mes amis du parti conservateur, devraient insister sur la mise en chantier de principes d'action qui influenceront sur le chômage comme tel.

Monsieur l'Orateur, une fois dégagée la question essentielle, le scandale du chômage et une fois signalées certaines faiblesses de la loi actuelle sur l'assurance-chômage, le bill C-124 n'a quand même qu'un seul but. A mon avis, il appartient aux adultes qui siègent à la Chambre des communes de se renseigner sur la teneur du bill. Celui-ci n'a rien à voir avec les modalités et les conditions aux termes desquels les prestations d'assurance-chômage sont versées; ce bill ne prévoit pas combler le déficit de la caisse d'assurance-chômage; en revanche, ce bill se propose de faire face à la réalité: certaines avances étaient nécessaires parce que le chômage a dépassé les bornes. Le montant des avances qu'il fallait accorder dépassait le plafond de 800 millions de dollars inscrit dans la loi. Il ne s'agit pas de payer une dette de 800 millions de dollars ou de 1,250 millions de dollars, ce qui représente bien le chiffre majoré par suite des garanties accordées par le gouverneur général; il s'agit simplement des avances qui devaient être consenties afin que la Commission d'assurance-chômage puisse être en mesure de faire exécuter la loi que lui impose le Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon honorable ami se dit le défenseur du pauvre et ne souhaite guère empêcher le versement des prestations d'assurance-chômage. Cependant, monsieur l'Orateur, si ce bill est rejeté ou n'est pas adopté d'ici deux ou trois jours, les versements des prestations d'assurance-chômage seront supprimés.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Andras: D'ici vingt-quatre heures.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La responsabilité retombera sur mes amis qui siègent à ma droite.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Andras: D'ici mercredi!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au risque de passer pour un maître d'école, que je ne suis pas...

M. Woolliams: Prenez une chance.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A tout événement, après le spectacle démagogique de mon honorable ami de Hamilton-Ouest...

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): ... il nous faut une fois de plus faire un peu de ce que le député de Verdun a fait à la deuxième lecture. Je vais donc expliquer comment fonctionne maintenant l'assurance-chômage. Les employeurs et les employés versent des cotisations à la caisse d'assurance-chômage et, dans la mesure où le taux de chômage ne dépasse pas 4 p. 100, chose dont les libéraux n'ont aucune notion, c'est tout ce qui est versé à cette caisse. Mais, s'il n'y a plus de 4 p. 100 de chômage,